

Sur simple appel téléphonique vous pouvez diffuser votre annonce auprès de 873 000 lecteurs

**IN CONSEIL**



**POUR MIEUX VENDRE:**  
Indiquez toujours clairement sur votre annonce le prix du bien que vous vendez

**AUX RECHERCHES**

**AGENCES IMMOBILIERES**  
DE LATOUR MONTPELLIER  
1 - www.interrecherches.com

**HERES**  
ET  
info@hdmontpellier.fr

hdmontpellier.fr

Montpellier.fr  
div  
**IMMOBILIERES EXTERIEURES**  
N (34230)

TIF toutes marques HITACHI, ICH, bétonnières électrique et kits, étais, équerres, goulottes JEH POWER, spots de chantier, matériel judiciaire - Exposition au

97 avenue du Maréchal Juin à

être TOPCOM CL200, outillage RP, agencement de magasinets (Levi's, le temps des cerises, KIEL, Vogue etc. )

- Exposition au moment de la

9H :  
la table... - Vente en Live

130 :  
provenant de liquidations de sociétés dont 2 TRACTEURS JES BACHEES - RENAULT

lundi matin : Pièce identifié et hdmontpellier.fr

10H :

**AVIS PUBLICS**  
**Enquêtes publiques**

**RAPPEL AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Communauté de communes les Avants-Monts**

**Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint Genies de Fontedit**

Par arrêté n°166-2018 en date du 19 juin 2018, le Président de la communauté de communes Les Avants-Monts a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 9 juillet 2018 au 9 août 2018, portant sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT GENIES DE FONTEEDIT, sous la responsabilité de Madame PARIZEL Magali, Responsable du service Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Les Avants-Monts et, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.

Madame Patricia Lhermet, architecte à Montpellier, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire par le magistrat délégué par madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

1-Le dossier de PLU arrêté sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les documents de ce dossier seront déposés et tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 9 juillet 2018 au 9 août 2018 inclus ;

- \* En mairie de SAINT GENIES DE FONTEEDIT :  
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,  
- à l'exception des dimanches et des jours fériés, et du jour de clôture de l'enquête, où la permanence, et l'enquête, clôtureront à 17h00.

- \* En Communauté de Communes Les Avants-Monts :  
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,  
- à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avants-Monts : www.avants-monts.fr

Lien : Cadre de vie - Urbanisme - Enquête Publique  
Madame Magali PARIZEL, Responsable du service Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Les Avants-Monts pourra être contactée au 04 67 36 07 51.

Le public pourra faire part de ses observations :  
sur les registres ouverts à cet effet en mairie de SAINT GENIES DE FONTEEDIT et à la Communauté de Communes Les Avants-Monts, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Communauté de Communes Les Avants-Monts, à l'adresse suivante : ZAE L'Audacieuse, 34480 MAGALAS, ou encore à l'adresse mail suivante : urbanisme@avants-monts.fr, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le PLU de SAINT GENIES DE FONTEEDIT ».

2-Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAINT GENIES DE FONTEEDIT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 9 juillet 2018 de 14h30 heures à 17h30 heures,
- le mardi 17 juillet 2018 de 8h30 heures à 11h30 heures,
- le mercredi 25 juillet 2018 de 8h30 heures à 11h30 heures,
- le jeudi 2 août 2018 de 8h30 heures à 11h30 heures,
- le 9 août 2018 de 14h00 heures à 17h00 heures.

3- Un avis au public sera publié par les soins de la communauté de communes Les Avants-Monts, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Hérault.

L'avis au public fera également l'objet d'une publication par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion.

Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants :

Panneau d'affichage situé au niveau de la mairie, Panneau d'affichage situé au niveau du siège de la communauté de communes Les Avants-Monts, Panneau d'information électronique situé sur la façade de la mairie, Panneau d'affichage situé devant les écoles entre la rue de la victoire et le cours Napoléon, Il sera, en outre, mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avants-Monts (www.avants-monts.fr) et sur le site internet de la Commune de SAINT GENIES DE FONTEEDIT (communesdesaintgeniesd.apps-1and1.net) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

4- A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur.

Ce dernier rencontrera le responsable de projet dans un délai de huit jours à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, son mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de la communauté de communes Les Avants-Monts, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, cela en 3 exemplaires papiers et 1 exemplaire au format PDF.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au

**194789**  
**DELIBERATION APPROUVANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME RECTIFIE DE PALAVAS LES FLOTS**

**Commune de Palavas les Flots**

Par délibération en date du 20 juin 2018, le Conseil municipal de Palavas les Flots a approuvé le Plan Local d'Urbanisme rectifié. Cette délibération est affichée en mairie durant un mois. L'entier dossier joint à cette décision, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont disponibles et peuvent être librement consultés par toutes les personnes intéressées en mairie de Palavas les Flots aux jours et heures habituels d'ouverture (Hôtel de Ville - 16 Boulevard Joffre - 34250 Palavas les Flots - ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), et sur le site internet de la ville www.palavaslesflots.com, Menu "Urbanisme" - "PLU".

Monsieur le Maire, Christian JEANJEAN

**194749**  
**APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Commune de Villeveyrac**

Par délibération du 03 juillet 2018, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC a décidé d'approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le projet d'extension de l'ISDND d'Oikos à Villeveyrac.

La délibération relative à la validation du projet d'extension de l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) - mise en comptabilité du PLU est affichée et est tenue à disposition du public à la mairie, aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

**AVIS D'OBSÈQUES**

**PÉZENAS, VIAS.**

Mme Mathy DAVY, son épouse ;  
Michel DAVY, son fils, Delphine FABRE et leurs filles, Auriane et Coline ;  
Mme Marie-Thérèse BOUSQUET, sa sœur ;  
ses nièces et ses neveux ;  
les familles MIQUEL ;  
parents, alliés et amis  
ont la tristesse de faire part du décès du

**Docteur Pierre DAVY**

survenu à l'âge de 92 ans.  
La cérémonie aura lieu le lundi 16 juillet 2018, à 15 heures, en la collégiale Saint-Jean de Pézenas suivie de l'inhumation au cimetière de Cazouls-les-Béziers.  
Pas de fleurs.  
Une urne sera prévue au profit de la recherche contre le cancer.

**MONTPELLIER.**

Mme Simone MONDAIN, sa mère ;  
Gilles, Jean-Yves et Lyane, ses frères et sœur et leurs conjoints ;  
Antoine BRÈS et ses fils  
ont la douleur de faire part du décès de

**Hélène MICOUIN**

survenu à Montpellier, le 13 juillet 2018.  
Les obsèques civiles auront lieu le mardi 17 juillet 2018, à 14 h 30, au complexe funéraire de Grammont.

**S.F MONTPELLIER**  
**MEDITERRANEE METROPOLE**  
**DOMAINE DE GRAMMONT**  
**SAEML SFMA**  
**04.67.22.83.83 - NUIT :**  
**06.11.51.42.45**

**PUISSERGUIER.**

Mme Joëlle QUET, son épouse ;  
Mr Sébastien QUET, son fils ;  
Mlle Cécile VATAN ;  
Kvlian, Léo, Emv, Anaïs ses petits-enfants